

Conseil Syndical du 9 décembre 2025

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf décembre, à 18 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la salle du château à Bertholène selon la délibération N° 2025-04/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 02/12/2025

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Nicolas BESSIERE, Jean-Michel LALLE, Bernard BOURSINHAC, Yolande BRIEU, Bernard SCHEUER ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Christine PRESNE, Hervé LADSOUS, David MINERVA, Christian NAUDAN, Marc BORIES et Alain VIOULAC.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Eric PICARD

Absents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY

Assistés également à la réunion : Christophe BERNIE, 1^{er} adjoint à la Mairie de Bertholène, Président de l'association des Maires Ruraux de l'Aveyron et suppléant au PETR, Charlotte CHARDOURNE, chargée de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations au PETR, Paul ROUX, chargé de mission paysage au PETR, Rémy LAURENS, chargé de mission mobilité et LEADER au PETR, Amélie FOUR, chargée de mission Petites Villes de Demain au PETR et Marie VIGUIER, Directrice du PETR.

Secrétaire de séance : Hervé LADSOUS

Le Président rappelle que la réunion est enregistrée afin de faciliter la retranscription des échanges dans le procès-verbal.

Administration générale

- **Validation du procès-verbal du 21 octobre 2025**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (11 voix).

- **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 1^{ère} séance de 2026**

Les membres du conseil syndical et le Président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Rodelle est proposée avec l'accord de Jean-Michel LALLE, Maire de la commune, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (11 voix) cette délibération.

Ressources humaines

Le Président donne la parole à Amélie FOUR, nouvel agent au PETR depuis le 1^{er} décembre, pour qu'elle se présente. Elle vient du sud de la Haute-Vienne et a intégré l'équipe pour un an, à sa sortie d'université. Sa mission concerne Petites Villes de Demain pour les communes d'Entraygues, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Eglise.

- **Participation du PETR à la protection sociale complémentaire santé en 2026**

Le Président rappelle l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance et de santé. Le PETR du Haut Rouergue a mis en place début 2025, la participation à la prévoyance des agents pour les contrats labellisés. A partir de 2026, la participation à la complémentaire santé devient obligatoire à hauteur de 50% minimum du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €.

Dans la fonction publique territoriale, cette participation financière peut se faire selon deux dispositifs :

- La labellisation, qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national.
- La convention de participation, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le Centre de Gestion si la collectivité lui a donné mandat) permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi.

Le Président propose un montant de 25€ net/agent et soumet cette suggestion au vote. Christian NAUDAN indique que la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac va également voter ce montant-là au prochain conseil. David MINERVA expose que la commune de Laissac-Séverac-l'Eglise et le Département sont partis sur 15€ par agent. Après le tour de table, les élus sont favorables de fixer à 25€ net/agent la participation du PETR aux contrats de mutuelle labellisés des agents, au vu du nombre de salariés de la structure et de l'impact raisonnable sur les finances de cette action.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (11 voix) cette délibération

- **Convention cadre et contrat de prestation de service dans le cadre de Petites Villes de Demain**

Le Président souligne que cette convention et ce contrat concernent les trois communes Petites Villes de Demain du territoire à savoir Entraygues, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Eglise avec le PETR du Haut Rouergue. Il rappelle que ce dernier embauche la chargée de mission Petites Villes de Demain pour le compte des 3 communes pour un an. Le PETR gère la partie administrative du contrat, il avance les frais relatifs à l'embauche, que les communes rembourseront en 2026. Il est à remémorer que ce recrutement bénéficie d'un accompagnement financier de l'Etat via le dispositif VTA, à hauteur de 15 000€, déduits de la somme que verse chaque commune. La répartition du temps de travail est la suivante : 40% ETP sur Entraygues, 30% Sur Laissac et 30% sur Villecomtal. Des jours de présence dans chaque commune ont été affectés à la chargée de mission : mardi à Villecomtal, mercredi à Entraygues et le jeudi à Laissac. La chargée de mission possède la même organisation du travail que le PETR à savoir la semaine de 4,5 jours avec une demi-journée en télétravail et une demi-journée en repos, le vendredi pour celle-ci. La dernière journée de la semaine se passe dans les locaux du PETR. Afin d'officialiser cette entente, une convention et un contrat entre les quatre structures sont proposés. Christian NAUDAN s'interroge sur la répartition du temps de travail entre les communes, avec Entraygues qui ne souhaitait pas avoir du temps supplémentaire. Le Président rappelle que c'est la demande des services de l'Etat.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (11 voix) cette délibération

- **Autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel par les agents pour la chargée de mission Petites Villes de Demain**

Le Président rappelle que le PETR ne dispose pas de véhicule professionnel, Ainsi, pour les déplacements auprès des porteurs de projets, pour des réunions, pour des formations et pour aller à la rencontre des élus, les agents doivent utiliser leur véhicule personnel. La délibération autorise cette pratique pour la chargée de mission Petites Villes de Demain, elle est adoptée à l'unanimité (11 voix).

- **Assurance statutaire : contrat 2026-2029**

Le Président rappelle que le contrat de l'assurance statutaire arrive à échéance le 31 décembre 2025 et doit être renouvelé. Le PETR adhère via le centre de gestion de l'Aveyron, à Willis Tower Watson France (ex Gras-Savoie). Le centre de gestion a fait une nouvelle consultation dans l'été et a retenu le même prestataire. Une présentation des conditions du contrat a été réalisée par le centre de gestion et l'assureur en visio le 19 novembre. Ainsi, il est proposé au conseil syndical de partir sur un nouveau contrat de 3 ans, de 2026 à 2029 avec les propositions financières mises à jour.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (11 voix) cette délibération.

Projet de territoire

- **Avenant n°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT du territoire du PETR du Haut Rouergue signée le 16 décembre 2022 et élargissement du périmètre ORT d'Espalion**

Le Président resitue le contexte : en décembre 2022, les deux Communautés de Communes ont signé chacune pour leur territoire une convention cadre Petites Villes de Demain avec l'Etat et les partenaires dont le PETR. Cette convention prend fin aux élections municipales de mars 2026. L'Etat souhaite la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 et ainsi soumet un avenant à cette convention. La commune d'Espalion souhaite modifier son périmètre ORT et inclure deux secteurs supplémentaires : Centre Francis Poulenc et la rue du Chanoine Auzuech. Le PETR doit en prendre acte.

Il est également possible de proroger le volet ORT de la convention d'un an ou de le maintenir au 31 décembre 2027. Le Président propose de valider l'avenant n°1 de la convention cadre avec une prolongation du dispositif au 31 décembre 2026, de maintenir le volet ORT au 31 décembre 2027 et d'acter l'élargissement du périmètre ORT d'Espalion.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (11 voix) cette délibération.

- **Actualités des missions du PETR**

A/ Attractivité – Accueil de nouvelles populations

Le Président propose à Charlotte CHARDOURNE de présenter les actualités de sa mission.

Le financement accordé par la DDTESP permet d'animer l'axe « La fonction employeur des entreprises du BTP » de la GPECT. Ainsi, deux rencontres ont été organisées : une à Saint-Martin-de-Lenne avec un apéro du BTP le jeudi 27 novembre à 18h30. La seconde rencontre était un petit-déjeuner du BTP le 28 novembre à 8h00 à Espalion. L'idée était de présenter l'OPCO du BTP aux entreprises de cette branche, c'est-à-dire l'opérateur de compétences de ce secteur, car les entrepreneurs cotisent mais ne savent pas toujours pourquoi, en particulier les entreprises de moins de 11 salariés, qui depuis 2024 cotisent directement auprès de l'OPCO, alors qu'auparavant, c'était leur Fédération qui cotisait pour elles. La plupart n'ont pas connaissance de ce que peut leur apporter cette adhésion. Cette rencontre a permis d'échanger entre eux, avec la représentante de l'OPCO et la Région via la Team RH. 22 entrepreneurs et salariés représentaient 19 entreprises de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac à Saint-Martin-de-Lenne. Le développeur économique de la CC a effectué un travail important de communication sur cette réunion et a permis cette belle mobilisation. Les participants sont restés tard, une preuve de l'intérêt de cette démarche.

Sur la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à Espalion, 6 entreprises étaient présentes (à ce jour, il n'y a de développeur économique à la CC, le recrutement a été fait et la prise de poste est programmée au 1^{er} janvier 2026). Le retour de

la réunion a été très positive avec la demande de continuer ce type de rencontre. Un prochain temps d'échanges est prévu pour février sur le traitement des déchets sur les chantiers.

Sur le sujet « Emploi et attractivité », une action a été réalisée au pôle économique à Espalion en lien avec l'ADIE, l'Agence pour l'Initiative Entrepreneuriale et France Travail. 25 entrepreneurs des trois Communautés de Communes du nord Aveyron y ont assistés pour tester leur étude de projet. Cette rencontre leur a donné l'opportunité de rencontrer les partenaires de l'accompagnement qui étaient présents ce jour-là. Sur les 25 entrepreneurs, plus d'un tiers étaient des nouveaux arrivants qui venaient s'installer et qui développaient leur activité à l'installation. Le constat reste qu'une portion importante de nouveaux arrivants sont aussi des nouveaux entrepreneurs. Au niveau des activités, cela varie entre l'import-export de vanille à la création d'un Uber Eat, une livraison de repas à domicile, à Espalion, en passant par du recyclage du verre.

Un bilan sur l'année 2025 des accompagnements des nouveaux arrivants est dressé. 29 sollicitations d'accompagnement à l'installation ont été recensées. Les sollicitations sur la CC Comtal Lot et Truyère sont plus importantes car cette action a été confiée au PETR par la CC. Sur la CC des Causses à l'Aubrac, c'est le développeur économique qui centralise les contacts. Cependant, sur Sévérac-d'Aveyron notamment, des actions ont été menées via des relations impulsées soit par l'agence départementale d'attractivité soit par un collègue du PETR du Centre Ouest Aveyron. Un tableau récapitulatif est présenté : les contacts en noir sont ceux rencontrés en 2025 qui se sont installés, et en rouge, ce sont des prospects, des prises de contact qui sont, soit en voie d'aboutir sur leur installation, soit qui n'ont pas donné suite ou les demandes non qualifiées, c'est-à-dire pas focalisées sur l'Aveyron. 15 sollicitations d'accompagnement professionnel ont été comptabilisées. Ce sont des personnes qui sont aussi nouvelles arrivantes et qui ont contacté le PETR dans le cadre de leur activité professionnelle. Il s'agissait soit de la mise en relation soit de participation aux ateliers dans le cadre d'entreprendre au féminin.

Des questions sur les différents métiers recensés sont posées : Christine PRESNE souhaite un éclaircissement sur le volet « communication fleuristerie ». Dans ce cas-là, c'est une personne qui est en double parcours : elle a fait une formation de fleuristerie, de création de bouquets et de décoration. Actuellement, elle est chargée de communication pour l'UNESCO en travaillant à distance, elle est basée à Bezannes. Bernard SCHEUER s'interroge sur le métier de rénovation matiériste. C'est une personne qui est peintre en bâtiment, qui crée de la matière, c'est-à-dire qu'elle recrée des crépis, des sucs etc. C'est de la peinture en volume à l'intérieur des bâtiments et en particulier sur les bâtiments anciens. Christine PRESNE souhaite savoir si l'accueil permanent de personnes âgées est assuré par un privé. C'est le cas, c'est une personne qui a aménagé à côté de sa maison, une grande dépendance avec 2 appartements en rez-de-chaussée. Christine PRESNE demande en quoi consiste le métier d'agent de vigneron. Il s'agit de promouvoir les vins auprès des cavistes et des restaurateurs. L'association Contrepentes s'est créée et réunit sur les deux Communautés de Communes, les vignerons en vin nature. Ce contact est installé à Bezannes et fait de la diffusion dans les départements limitrophes et au-delà. David MINERVA est surpris de ne pas trouver dans la liste des contacts l'agence de communication Complices de Laissac. Les échanges ont eu lieu en 2024, ce qui explique que cette entreprise ne soit pas répertoriée ici. Elle réalise actuellement la communication autour du train d'Aubrac.

B/ Paysage

Le Président souhaite que Paul ROUX fasse part de ses avancées sur l'Atlas de la Biodiversité (ABC). Pour rappel, le PETR est lauréat en 2024 de l'appel à projet de l'OFB sur l'ABC avec 6 communes volontaires : Espalion, Bertholène, Pierrefiche-d'Olt, Rodelle, Bozouls et Gabriac. Le but de cette présentation c'est de faire un point d'avancement de la mission et les quelques perspectives depuis la fin du PCAET sur la CC CLT et les deux balades commentées organisées à Ledenac et à Bertholène cet été.

La mission ces derniers temps a été consacrée à :

- la création et la structuration d'outils qui vont être utilisés l'année prochaine. Paul ROUX a structuré une base de données naturalistes avec les inventaires que la LPO a produit, l'association ayant fini les inventaires sur les oiseaux. Cette action va faciliter la gestion des données, les transactions concurrentes et la mutualisation des données d'une structure à l'autre. C'est une expérimentation menée avec les agents de la Communauté de Communes CLT. La base de données est hébergée au PETR sur un serveur, l'accès doit être sécurisé. Le PETR n'adhère pas au service géomatique SIG du SMICA, de ce fait il n'a pas l'autorisation d'accéder aux orthophotos très précises de 5 cm de résolution. Le SMICA a cependant donné gracieusement le lien pour télécharger et créer le propre service cartographique du PETR avec le même serveur, ce qui permet de mieux cibler les prospections, notamment l'année prochaine sur la flore et les bryophytes avec le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées. Paul ROUX travaille à une interface d'administration depuis laquelle tous les habitants pourront ajouter des photographies ou des anciennes cartes postales qui seront diffusées via une plateforme. Les grands principes de cette plateforme sont illustrés par une vidéo en guise de démonstration.

Le but cette plateforme est de faire le lien entre les paysages, les enjeux de transition énergétique et la biodiversité. Les animations qui seront réalisées seront valorisées via cette plateforme.

- Organisation de sessions d'animation dans les écoles. Les premières ont été faites dans chaque école avec le CPIE du Rouergue. L'idée est de montrer la complexité du vivant, de son fonctionnement et les interactions qui existent entre tous les êtres vivants, et ainsi les raisons pour lesquelles un écosystème est fragile. Le processus de photosynthèse, par lequel les arbres produisent du sucre via la sève donc via les fruits, est abordé ainsi que le fait que les champignons apportent, grâce au système racinaire des arbres, les éléments dont ces derniers ont besoin. En échange, l'arbre rapporte des nutriments aux champignons, il stocke du carbone dans son tronc et dans le sol puis produit du dioxygène qui permet aux animaux de respirer. L'animateur du CPIE a ensuite travaillé en extérieur avec les enfants sur la reconnaissance des feuilles des arbres notamment.

- Une nouvelle sortie avec les habitants est programmée le 28 mars à Pierrefiche-d'Olt. Une journée de reconnaissance s'est déroulée dernièrement afin de préparer la conception du déroulé de l'animation avec le CPIE.
- Paul ROUX évoque enfin l'atelier de plan paysage du samedi 6 décembre qui a eu lieu au Labo d'Aqui à Entraygues. Le principe de cette animation pourra être reproduit sur d'autres communes avec l'expérience de ce 1^{er} atelier. Le temps d'échanges portait sur le rôle de l'utilisation des énergies, la destination des flux énergétiques et matérielles dans la structuration des paysages. Un jeu a été proposé aux participants pour se projeter à 2025 vers un monde soutenable et durable. Un article technique sera produit et diffusé sur le site internet du PETR.

Christine PRESNE souligne les retours positifs à Bertholène de la balade commentée de cet été et les attentes des habitants de nouvelles sorties. Paul ROUX indique qu'en début d'année, il étudiera un programme d'animations à l'échelle des 6 communes pour 2026, pour voir qui mobiliser pour accompagner le PETR sur les différents secteurs.

C/ Mobilité

Le Président cède la parole à Rémy LAURENS qui recense les derniers événements auquel le PETR a participé. Avec Charlotte CHADOURNE, le chargé de mission LEADER et mobilité, s'est rendu au Forum d'échanges de l'ADAT le 20 novembre. Pour la partie mobilité, Frédéric DELMAS du Département, a présenté le schéma départemental vélo de l'Aveyron 2025-2030. Ce document met en avant le souhait de l'Aveyron d'un développement ambitieux et exemplaire de l'usage du vélo sur le territoire, en favorisant les conditions de pratique, qu'il s'agisse des aménagements cyclables ou de services et d'informations auprès des usagers. Dans un 2^{ème} temps, le PETR a participé au comité de pilotage du Loc'Aubrac à La Canourgue. Ce projet concerne la valorisation touristique de la ligne ferroviaire de l'Aubrac et de ses gares, avec des services en gare. Cinq gares ont répondu à cette expérimentation. Elles ont mis en place de petits abris multifonctions ou des modules couverts qui offrent un ensemble de services aux usagers. Quelques exemples sont cités : des bornes numériques, des casiers pour les bagages, des recharges pour les vélos électriques, des totems de réparation vélo pour identifier le lieu où il est possible potentiellement de réparer un vélo. Une proposition de voyage sonore immersif est suggérée avec la volonté dans le cadre de cette expérimentation, de faire découvrir autrement la ligne de l'Aubrac aux usagers avec une vingtaine de podcasts (contenus audio numériques avec des thèmes particuliers) sur l'histoire de cette ligne. Une dernière partie concerne la carte interactive produite par le PNR. Elle permet de faire apparaître un ensemble d'informations de services qui sont associés à cette ligne de train : des gares, la localisation des bus, des randonnées, les bornes de recharge pour les vélos...

Dans un 3^{ème} temps, le PETR a participé le 25 novembre, dans les locaux de la DDT à Rodez, à un atelier Mobilix qui est un jeu coopératif innovant imaginé pour accompagner les territoires dans la transformation de la mobilité. Ce jeu est développé en partenariat avec le Cerema, il est soutenu par l'ADEME et c'est un outil ludique qui permet de sensibiliser de manière concrète et participative aux enjeux de la transition écologique.

Pour rappel, le PETR est lauréat de l'appel à projets A vélo 3 en 2024 pour 3 ans, et financé à hauteur de 50% par l'ADEME, pour permettre le développement d'une politique cyclable à l'échelle du PETR et notamment par le biais du 1^{er} axe qui correspond à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Le PETR a mobilisé les services de la CC CLT pour rédiger les éléments du marché public afin de lancer la consultation d'ici les vacances de Noël et de recruter un cabinet pour cette mission début 2026. Le chargé de mission LEADER et mobilité remercie le service dédié de la CC qui a permis de sécuriser les pièces du marché. Le bureau d'études sera en charge de planifier les aménagements, les infrastructures cyclables en cohérence avec le contexte spécifique du territoire du PETR, peu dense et vallonné. Il devra également prendre en compte les différents travaux qui ont déjà été réalisés dans le cadre de la mobilité à l'échelle du territoire. Christian NAUDAN s'interroge si ce projet sera en lien avec le schéma directeur cyclable du Département de l'Aveyron. L'étude du PETR s'appuiera du travail déjà effectué par le service du Département, qui sera associé à la démarche. Christian NAUDAN constate que la mobilité se développe essentiellement sur la partie touristique sur le secteur au vu des différentes contraintes et de la façon de vivre en ruralité, peu d'habitants se déplacent à vélo dans leur trajet du quotidien. Les moyens financiers sont limités pour créer des infrastructures dédiées à ce mode de déplacement. David MINERVA renchérit en mettant en avant que pour les zones urbaines, ces déplacements sont plus faciles, notamment pour se rendre à l'école par exemple. Beaucoup de vélos sont à assistance électrique maintenant. Rémy LAURENS rappelle que le bureau d'études devra se pencher sur des propositions sur ces trajets pendulaires, sur des déplacements domicile-travail dans le 2^{ème} temps de sa mission. Trois phases de travail sont fléchées : l'analyse et le diagnostic du territoire pour évaluer et quantifier les flux. Une 2^{ème} étape consistera à élaborer les grandes orientations stratégiques pour le schéma directeur cyclable et la dernière c'est une phase de programmation pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable. Les propositions doivent tenir compte des différentes contraintes tel que le relief. Il s'agit à travers cette étude, d'inciter les usagers à changer leurs habitudes sur des distances acceptables. Christine PRESNE souligne que cela va plus loin qu'un déplacement, c'est une façon de vivre, avec une modification du rythme de vie car circuler prend plus de temps.

Le but n'est pas uniquement de créer des aménagements mais par exemple d'apaiser des secteurs ou imaginer des voies de report. La réflexion doit comprendre les enjeux financiers et les moyens techniques possibles. Christian NAUDAN émet une réserve sur des aménagements qui peuvent être proposés mais qui ne sécurisent pas le cycliste, il s'agit d'un simple marquage sur certaines portions. L'exemple de la véloroute V86 est évoqué entre Saint-Côme-d'Olt et Lassouts, qui reste un tronçon dangereux. Bernard SCHEUER nuance le propos en mettant en avant le choix fait entre Espalion et Saint-Côme-d'Olt sur l'ancienne route, de la rendre piétonne et aux vélos l'été, il note une fréquentation en hausse de cet itinéraire par les piétons et les cyclistes. Mais il reconnaît que certains automobilistes sont réfractaires à cette démarche, car c'était un raccourci pour aller au marché le vendredi par exemple. David MINERVA prend la parole, il trouve que les possibilités en milieu rural comme le tronçon entre Espalion et Saint-Côme-d'Olt, ou entre Laissac et Bertholène ou Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac et Sainte-Eulalie-

d'Olt sont limitées. Cela fonctionne par les chemins, dans le cadre de loisirs mais pas pour l'aspect professionnel. Il reconnaît cependant, qu'en ville, de plus en plus d'usagers utilisent les mobilités douces.

Paul ROUX intervient en précisant que la population va avoir un accès à l'énergie de plus en plus compliqué avec le réchauffement climatique et que des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle devront être trouvées parce que les transports sont un secteur dans lequel la substitution par d'autres vecteurs énergétiques est extrêmement difficile. Un débat sur les voitures électriques s'en suit.

La parole est donnée à Charlotte CHADOURNE qui apporte un témoignage sur les Espaces Emplois Formation de Bozouls et d'Espalion qui ont acquis des vélos électriques financés par de le Rotary Club Rodez-Espalion, mis à disposition des demandeurs d'emploi. Sur Espalion et Bozouls, deux CDI ont été signés par des jeunes sans permis grâce à la possibilité de se rendre sur leur lieu de travail avec les vélos prêtés par les EEF pendant un an.

Rémy LAURENS évoque que la Fédération d'Usagers de la Bicyclette (FUB) a produit le baromètre à vélo et constate que sur la commune d'Espalion, 27 personnes ont été identifiées réalisant tous les jours des déplacements pendulaires, prenant le vélo pour aller travailler puis rentrer chez eux.

D/ Contractualisations

Le Président cède la parole à Marie VIGUIER sur la partie contractualisations.

Au vu des actualités, un focus sur le LEADER est effectué.

Le 27 novembre s'est déroulé le comité technique en visio où 2 projets du périmètre d'intervention du PETR ont été présentés.

Le réaménagement des locaux administratifs et techniques et le changement de système de chauffage de l'entreprise Transport Rousset, installée sur la commune de la Loubière dans la zone d'activités. Les bâtiments ne sont plus adaptés au nombre de salariés, les locaux sont mal isolés, ainsi les propriétaires ont souhaité amener plus de confort pour le personnel (47 salariés à ce jour), en modifiant les postes de travail dans la partie administrative et changer de système de chauffage. Le porteur de projet étant un privé, un cofinancement public est exigé en contrepartie du LEADER. Ainsi la Communauté de Communes CLT a été sollicité sur son dispositif « aide à l'immobilier d'entreprise » et un montant de 26 322.30 € lui a été attribué. Le fonds LEADER est sollicité à 40 000€, montant maximum pour les privés sur la fiche action 1 économie du GAL AOCG. Une vigilance est à garder sur ce plan de financement lors de la demande de paiement car l'aide souhaitée représente 15%, ce qui est le seuil minimum pour prétendre à une subvention LEADER, ainsi il ne faut pas avoir moins de dépenses que ce qui a été présenté. Ce dossier était un pré-dépôt, les travaux ont débuté au printemps 2025. Le PETR a été visiter l'entreprise la semaine dernière et a pu constater l'avancée de ces travaux. La note de 16/30 a été attribuée à ce projet par le comité technique. Cette note ne signifie pas que le projet n'est pas intéressant mais au vu des critères du GAL, notamment en matière d'innovation, il est plus difficile d'obtenir des notes supérieures. Dans les pré-requis, il est demandé de justifier l'amélioration du bâtiment dans le cas d'une construction ou d'une rénovation avec l'atteinte de la catégorie C minimum sur le DPE. Ce qui est le cas pour l'entreprise Rousset qui a fourni le DPE réalisé par le cabinet INSE. Ce dossier sera proposé jeudi au comité de programmation pour avis d'opportunité.

Le deuxième dossier présenté est celui du schéma directeur cyclable du PETR. Celui-ci a déjà été évoqué en conseil syndical. Pour rappel, le PETR est lauréat de l'Appel à projet A vélo 3 de l'ADEME. Dans l'axe 1, il s'agit de réaliser un schéma directeur vélo sur l'ensemble du territoire. Cette étude est estimée à 60 000€. L'ADEME finance à 50% et afin de compléter ce plan de financement, le LEADER a été sollicité pour 18 000€. Il reste ainsi 12 000€ d'autofinancement. Le PETR remercie les services de la CC CLT pour leur aide sur la partie marchés publics. La consultation sera lancée d'ici fin d'année pour un recrutement fin janvier/début février 2026. Cette étude devrait durer un an. La note attribuée est de 22/30 et ce dossier sera également proposé au comité de programmation le 11 décembre pour avis d'opportunité.

Le prochain comité technique se tiendra le 5 février en visio avec les partenaires.

Depuis le dernier conseil syndical, le PETR a rencontré des porteurs de projets susceptibles de solliciter un financement européen ou dans l'accompagnement du suivi du dossier sur la plateforme Europac :

- La Transformerie de Laissac Sévérac-L'Eglise,
- L'Association de sauvegarde du Château de Calmont,
- La Commune de Campuac,
- La commune de Bertholène,
- La Boulangerie de Sainte-Eulalie-d'Olt.

Un point sur la consommation de l'enveloppe du GAL est fait. A ce jour environ 55 dossiers ont été déposés, avec un taux de consommation de 123%. Cela reste une estimation puisque la Région n'a instruit que quelques dossiers, certains risquent de ne pas aller jusqu'au bout faute de cofinanceurs pour les privés ou pour des marchés publics non conformes par exemple.

Le Comité de programmation a demandé aux techniciens de faire une pause dans la rencontre de nouveaux porteurs de projets. Christian NAUDAN souhaite que la date de fin de programme lui soit rappelée : 2027. Il déplore qu'il n'y ait plus d'enveloppe LEADER dès 2025 et souligne qu'il est difficile d'expliquer aux porteurs cette situation alors qu'ils pourraient être éligibles à ce financement,

Projet de territoire

- **Ingénierie territoriale 2026 – demande de subvention Région Occitanie**

Le Président rappelle le contexte. Lors de la Commission Permanente du 1^{er} décembre 2023, le Conseil Régional Occitanie a actualisé son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux. Le dispositif cible exclusivement les dépenses de personnel relatives aux agents de développement rattachés à la structure bénéficiaire. Le PETR du Haut Rouergue fait partie du Contrat Territorial d'Occitanie Aubrac Olt Causses Gévaudan et à ce titre, il perçoit depuis 2024, via une convention

annuelle, 20% de l'enveloppe d'ingénierie régionale du CTO AOCG (55 000€) soit 11 000€ par an. Cette aide annuelle est dédiée aux missions d'accompagnement des collectivités locales au titre de l'ingénierie territoriale notamment lors des programmations du Contrat Territorial Occitanie ou pour les opérations Bourg-Centre.

Un courrier de la Région Occitanie datant du 13 janvier 2025 informe que cette enveloppe sera amputée de 5% en 2025. Un entretien avec les services de la Région s'est tenu le 15 septembre dernier afin d'évaluer l'accompagnement des structures auprès des collectivités. A ce jour, il n'y a pas eu de retours de la Région après ces rencontres.

Afin de poursuivre cet accompagnement auprès des collectivités, le Président propose que le PETR du Haut Rouergue sollicite cette aide en gardant le montant attribué en 2025, soit 10 450€, auprès du Conseil Régional dans le cadre de son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (11 voix) cette délibération.

- **Décision modificative n°2**

Une modification sur les amortissements doit être apportée suite aux investissements réalisés. Le conseil syndical approuve à l'unanimité cette décision (11 voix).

- **Budget primitif 2026 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026**

Le Président donne dans un premier temps, les éléments de contexte de l'année 2025. Le PETR a été lauréat :

- De l'Appel à projet A vélo 3 de l'ADEME en 2024
- De l'Appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'OBF fin 2024
- 2^{ème} année de mission sur le programme FEDER Massif Central 2023-2027 acquis fin 2023

Paul ROUX a été mis à disposition de nouveau sur une partie de l'année 2025 à la CC CLT pour finaliser le PCAET puis a lancé la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale avec les 6 communes partenaires. Sur la mobilité, les premières animations ont été lancées ce printemps dans le cadre de Mai à vélo. Les actions de la mission Attractivité ont été poursuivies avec notamment la mise en place d'une GPECT axée sur les métiers du BTP.

Côté recrutements, Rémy LAURENS est arrivé sur le poste le 1^{er} octobre 2025 sur la mobilité (0,5 ETP) et sur LEADER (0,5 ETP) suite au départ de Frédéric STAUT à la fin de son contrat le 15 septembre 2025. Amélie FOUR a rejoint l'équipe le 1^{er} décembre 2025 pour le poste de chargé de mission Petites Villes de Demain pour les communes d'Enraygues, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Eglise (1 ETP).

Ensuite, une analyse rétrospective de 2025, arrêtée au 27 novembre, est dressée. Les recettes sont exposées avec un total de 198 603,72€ dont 124 778,26€ de participation des deux Communautés de Communes, 10 000€ de l'Etat pour les actions de GPECT ou encore 21 675,44€ d'ingénierie régionale 2023.

Ensuite, une analyse des dépenses est effectuée avec 3 types de dépenses : les charges à caractère général : 70 774,12€ en augmentation par rapport à l'année dernière avec les actions menées dans chacune des missions ; les charges de personnel : 140 621,95€ en augmentation aussi avec 4 ETP sur toute l'année, et les autres charges de gestion courante 11 911,56€ qui restent stables. Soit au total 223 307,63€ de dépenses au 27 novembre 2025.

Concernant la partie investissement, le PETR a acheté 3 ordinateurs portables dont 2 reconditionnés, pour un total de 1 423,98€. Il est rappelé que le PETR n'a pas d'emprunts, l'épargne brute et l'épargne nette sont identiques.

Il est mentionné les recettes non perçues en 2025 et qui seront versées en 2026 : l'animation LEADER 2023-2024 pour 40 750,31€, l'animation LEADER 2025 : 40 000,00€, l'ingénierie régionale 2024 et 2025 : 21 450,00€ et l'ingénierie Fonds vert 2025 pour 30 000,00€.

Christian NAUDAN s'exprime sur le fait qu'il faudra tenir compte que les collectivités auront de moins en moins de soutien dans les années à venir et qu'il faut anticiper cette baisse. Il est plus difficile de se projeter. Les élus partagent ce sentiment de désengagement de l'Etat, la Région ou l'Europe en milieu rural avec pour conséquence une perte en ingénierie et de proximité avec les décisionnaires. Ils sentent que le territoire rural est de moins en moins compris avec des projets différents des urbains et regrettent que certaines compétences soient mises à des échelles non appropriées.

Enfin, un récapitulatif global de l'année est présenté avec un excédent prévisionnel au 27 novembre de 117 235,42€ avec le report du solde positif de l'an passé de 143 873,22€. Le Président rappelle que le PETR fait attention à ses dépenses.

Le Président propose de continuer le débat en se projetant sur 2026. En investissement, il s'agit de poursuivre la modernisation des équipements au PETR avec l'achat de double écran et d'un vidéoprojecteur. En fonctionnement, il est proposé un report du solde prévisionnel de 70 000,00€ (en enlevant les dépenses prévisionnelles de décembre 2025). Concernant les participations des 2 Communautés de Communes, le PETR propose de rester sur les taux 2025 avec un montant de 124 000,00€. Des rentrées de subvention doivent également intervenir : LEADER, de la Région, de l'ABC, d'A vélo 3 ou encore du FEDER Massif Central. Ainsi le total de recettes en 2026 est estimé à 459 194,13 €.

N'ayant pas de questions supplémentaires, le Président soumet le débat d'orientations budgétaires 2026 au vote.

Le conseil syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et approuve à l'unanimité (11 voix) les orientations pour l'année 2026 comme mentionnées dans le rapport.

- **Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il a été décidé par délibération n°2017-04/006 du 7 juillet 2017, d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Président précise qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité cette décision (11 voix).

- **Calendrier**

- ⇒ Comité de programmation LEADER le 11 décembre à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac
- ⇒ Réunion de l'Etat sur la transition écologique et CRTE le 11 décembre
- ⇒ Restitution du plan départemental de l'habitat le 16 décembre

Le calendrier d'installation des comités syndicaux de l'ANPP est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 19h39.

Affiché le :

Le Secrétaire de séance
Hervé LADSOUS



Le Président,
Jean-Michel LALLE



